

MARS

Message d'Alerte Rapide Sanitaire

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
SOUS DIRECTION VEILLE ET SÉCURITÉ SANITAIRE**

DATE : 25/07/2021

REFERENCE : MARS N°2021-37

OBJET : COVID 19 - PRISE EN CHARGE DU SYNDROME INFLAMMATOIRE MULTI SYSTÉMIQUE DE L'ENFANT (PIMS)

Pour action

☒ Établissements hospitaliers

Pour information

☐ DGOS

☒ ARS

☒ SpF

☐ DGCS

☒ ARS de Zone

☐ ANSM

☐ Autre :

A l'attention des établissements de santé

Mesdames, Messieurs,

Suite à la réponse rapide publiée le 8 juillet 2021^{1*} sur son site par la Haute Autorité de Santé, le ministère des Solidarités et de la Santé, souhaite diffuser les informations relatives à la prise en charge des enfants dans un contexte de d'infection à SARS-Cov-2 sur le repérage et l'orientation de ceux présentant un syndrome inflammatoire multi-systémique (PIMS).

Cette affection rare et grave relève d'une prise en charge hospitalière, sa détection précoce en premier recours en constitue un enjeu essentiel et un suivi adapté est important pour les enfants l'ayant développée.

Il s'agit d'une pathologie rare en France (520 cas au 13 juin 2021) et sévère (1 décès, 2/3 des enfants ont nécessité une prise en charge en soins intensifs).

Le syndrome PIMS est encore peu connu et les symptômes évocateurs (association de fièvre, d'une altération de l'état général et de troubles digestifs) sont peu spécifiques, ce qui peut conduire à un retard de diagnostic.

¹ https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2021-07/rr_pims-version_finale_2021_07_06_version4_pourinsertionlogos.pdf

Après le repérage d'un tableau clinique évocateur ou en cas de doute, l'orientation et le transfert si besoin après contact SAMU pour les enfants présentant des risques ou en état de défaillance hémodynamique vers une structure pédiatrique hospitalière doit être rapide.

La prise en charge médicale se fait dans les services pédiatriques : elle est multidisciplinaire et implique souvent des urgentistes, des pédiatres réanimateurs, des cardiologues, des infectiologues et des rhumatologues. D'autres spécialistes pédiatres peuvent être impliqués selon la présentation clinique.

Les cas doivent être signalés à Santé Publique France : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3276399/fr/covid-19-reperer-et-declencher-la-prise-en-charge-du-syndrome-inflammatoire-multi-systemique-pims-de-l-enfant#_ftn1

Le suivi après l'hospitalisation doit être concerté pour tous les enfants entre le médecin traitant (pédiatre ou généraliste) et le milieu pédiatrique hospitalier où il a été pris en charge.

Nous vous remercions pour votre engagement.

Cécile LAMBERT

*Cheffe de service et adjointe à la
Directrice générale de l'offre de soins*

Signé

Maurice-Pierre PLANEL

Directeur Général Adjoint de la Santé

Signé